

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTES EN HAYE

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### Réunion du mercredi 24 mai 2006 à Noviant aux Prés

Etaient présents : Mesdames HENRY, MORCEL, FOURNIER.

Messieurs VELLE, GIRARD, BESANCON, ADAMSKI, THIERY, VAUTRIN, MACQUIN, HANRIOT, BRASSEUR

Etaient absents : Messieurs LUCIE, PRUDHON, ANDRE, COLIN, ARESI, GEORGE, HANGEN.

#### ORDRE DU JOUR :

- **Projet de modification des statuts en vue de la définition de l'intérêt communautaire**
- **Convention de développement local (règlement façade)**
- **Convention Syndicat des Eaux du Trey**
- **Opération Graines de paysage**
- **Appel d'offre ordures ménagères**
- **Questions diverses**

#### PROJET DE MODIFICATION DES STATUTS EN VUE DE LA DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE

Les statuts de la CCCHaye regroupent un certain nombre de compétences. L'Etat demande aux intercommunalités de les préciser, c'est-à-dire de « définir l'intérêt communautaire des compétences exercées », sachant qu'une meilleure définition peut consister à modifier, préciser, étendre ou réduire les compétences précédemment énoncées.

A noter : les statuts, après cette opération, ne seront pas définitivement figés, ils pourront évoluer selon les besoins qui s'exprimeront par les communes au cours des années à venir.

Après avoir assisté à plusieurs réunions organisées par l'association des maires assistée d'un juriste, l'agent de développement et la présidente ont travaillé sur les statuts. Une copie de cette proposition est remise à chaque conseiller communautaire.

Après débats, les conseillers communautaires apportent les compléments suivants :

- la compétence entretien et gestion des rivières est réduite : ils arrêtent ensemble la liste des cours d'eau qui relèveront dorénavant de la compétence de la communauté de communes des Côtes-en-Haye ; seuls les cours d'eau qui recueillent les eaux usées des villages seront d'intérêt communautaire (liste jointe).
- La résorption des décharges municipales : la dépollution des terrains utilisés en tant que décharges municipales ne peut actuellement être prise en compte, car on ne sait

pas exactement quel en sera le coût, quelles seront les obligations des uns et des autres (certains terrains ont été installés sur des terrains privés...) ni quel sera le rôle de l'état dans cette dépollution et le calendrier des opérations... Le vice-président souhaiterait, pour sa part, que la dépollution soit incluse dans les compétences communautaires.

- la question de l'entretien de l'éclairage public est confirmée : seul le remplacement des ampoules et des starters relève de la compétence communautaire. Tous les autres entretiens, toutes les autres réparations restent à la charge des communes.

Après quelques autres précisions ou questions, la présidente propose de passer au vote sur cette proposition de nouveaux statuts, sachant que sur ce vote du conseil communautaire, la juriste de l'association des maires et la sous-préfecture ne sont pas du même avis (la première estime que le conseil communautaire doit adopter la proposition par un vote, la sous-préfecture estime que cette proposition doit être directement adoptée par les conseils municipaux).

Quoi qu'il en soit, les conseillers communautaires se prononcent de la manière suivante :

Contre : 0                    absence : 1                    pour : 11

Un exemplaire de cette proposition de nouveaux statuts sera remis aux 9 communes sur lesquels elles devront délibérer le plus rapidement possible, en tout état de cause avec la première quinzaine du mois d'août 2006.

En effet, à défaut de se prononcer sur l'intérêt communautaire des compétences, la communauté de communes devrait les exercer en totalité.

Ce qui n'est pas l'objectif des communes.

### CONVENTION DE DEVELOPPEMENT LOCAL (REGLEMENT FAÇADE)

La présidente explique que le règlement concernant la subvention pour le ravalement de façades doit impérativement être modifié car le Conseil Général souhaite équilibrer la participation CG54/Communauté de communes. Actuellement, le Conseil Général finance à hauteur de 25 % et la CCCH à hauteur de 10 %, ce qui correspond à une aide de 35% pour un plafond de 4573 euros (soit une aide maximum de 1600 €).

- *Solution proposée par le Conseil Général :*

On garde le même plafond et le même montant de subvention en faisant de la part du CG et de la part de la CCCH deux parts égales de 17,5% (diminuer la part CG et augmenter la part CCCH), soit 800 € chacun. (aide maximum de 1600€)

- *Solution proposée par la Présidente :*

On abaisse le plafond à 4000 € ainsi que le taux de subvention totale à 20%, soit 10% du CG et 10% de la CCCH. L'aide maximum serait de 800 €.

Les conseillers délibèrent : 9 voix pour la solution proposée par le CG.

Le nombre de dossiers pour cette subvention sera limité à 6/an, les dossiers seront traités par ordre d'arrivée, les autres seront placés sur une liste d'attente.

## CONVENTION SYNDICAT DES EAUX DU TREY

Le Syndicat des Eaux du Trey a fait parvenir à la CCCH un avenant à la convention établissant les modalités de facturation de la prestation du syndicat (établissement et recouvrement de la redevance assainissement). Cet avenant prévoit de faire passer le prix de cette prestation de 0,25 € la facture à 0,50 €. Le syndicat explique que les factures étant élevées, cela engendre plus d'impayés et par conséquent plus de temps de travail.

Les conseillers acceptent l'avenant proposé mais seulement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

## OPERATION GRAINES DE PAYSAGE

L'opération graines de paysage aura lieu le 30 juillet prochain sur le terrain de la zone artisanale de Noviant aux Prés. Les fleurs sont semées. Des panneaux d'information sur la CCCH, avec photos, vont être étudiés en commission cadre de vie. Pour l'occasion, l'association Les Bons Amis a accepté de se charger de la buvette. La communication reste à faire.

## APPEL D'OFFRE ORDURES MENAGERES

Le marché ordures ménagères avec l'entreprise BARISIEN prendra fin le 31 décembre 2006. Deux initiatives ont été prises afin d'assurer le renouvellement du service de collecte et de traitement des ordures ménagères au 01/01/06.

Tout d'abord, M. Vautrin fait un point sur l'étude de faisabilité de mise en régie du service, commandée conjointement avec la CC3 Vallées. Les étudiants de l'ENSGSI ont présenté leurs conclusions et la mise en régie semble, à priori, plus intéressante au niveau coût. La présidente rappelle qu'il faut néanmoins tenir compte des coûts de gestion (personnel, maintenance) d'un tel service.

A noter que la CC du Val de Moselle et de l'Esch (*Dieulouard*) qui fonctionne déjà en régie, s'est montrée intéressée pour étudier les modalités d'une éventuelle collaboration pour un fonctionnement en régie partagé avec nous. Une réunion est prévue dans ce sens mardi 30 mai à 20h30 à Thiaucourt. M. Vautrin invite chacun à s'y rendre.

Une deuxième piste de travail est la collaboration avec plusieurs codecom voisines, afin d'établir un marché commun; marché qui permettrait d'intéresser entre les différents prestataires qui ont passé un contrat avec les codecom regroupées. Un groupe de travail a donc été composé mais la Codecom de Vigneulles s'est retirée de ce groupement. Ce retrait rend donc inutile la poursuite de ce travail, du fait de la position centrale de cette codecom. Un travail en commun sur la communication reste cependant envisageable.

L'agent de développement, M. Rossignol, rappelle à ce sujet que les résultats peu satisfaisants du tri sur notre Codecom prouvent qu'une campagne de communication dans ce domaine s'avère nécessaire. De plus, de nouvelles consignes nous ont été émises par Eco-emballage.

## QUESTIONS DIVERSES

Site internet : la présidente informe les conseillers que le site internet de la CCCH est désormais en ligne. Elle les invite à le consulter et à lui faire part de leurs éventuelles remarques. Il peut être modifié si nécessaire. L'adresse est la suivante : [www.comcotesenhaye.com](http://www.comcotesenhaye.com)

Bafa : une demande de subvention pour la formation Bafa a été demandé par Melle Collin, qui avait été adoptée par la CDL de l'an passé.

CAUE : La présidente demande aux conseillers si l'un d'entre eux souhaiterait représenter la CCCH auprès du CAUE (Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement). M. Vautrin se porte volontaire.

Devis : la CCCH a reçu un devis de l'entreprise MT Services pour la fourniture et la canalisation d'un égout sur Manonville, pour un montant de 1964 € HT (2348,94 TTC). Il s'agit d'une nouvelle construction rue de la Bellevue, pour laquelle il manquait une partie d'égout. Le devis est accepté. Cependant, pour financer ces travaux, il faudra attendre l'encaissement de la redevance assainissement par le Syndicat des Eaux du Trey.

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente propose de lever la séance.

Les représentants de la commune de DOMEVRE demandent alors s'il est possible d'évoquer la question du contrat de territoire, ce qui est accepté par l'ensemble des conseillers.

Monsieur Besançon et Monsieur Adamski expliquent que la fédération départementale FAMILLES RURALES a établi un projet de contrat de territoire, pour l'animation en faveur des jeunes et qu'elle souhaiterait le présenter aux conseillers communautaires. Le poste d'un animateur de proximité est à nouveau en discussion. L'association souhaiterait renouveler le contrat de territoire qui avait été établi pour 5 ans et qui a pris fin en décembre 2005.

Cependant, la présidente constate que :

- la participation financière de la communauté de communes proposée par ce nouveau contrat présente une augmentation de 60 % (7 500 euros annuels à plus de 12 000 €/an pour les 5 années à venir),
- ce budget prévisionnel pour les 5 prochaines années prévoit une participation des familles bien trop importante et à son avis complètement irréalisable,
- par ailleurs, le budget de la communauté de communes est de plus en plus difficile à boucler, compte tenu des compétences assumées et des moyens en personnel nécessaires pour assumer ces compétences,
- l'aide financière de l'Etat au fonctionnement de la CCH, ainsi que celle du conseil général qui exclut maintenant toutes les dépenses de fonctionnement autrefois prises en charge par la CDL, sont en nette régression (moins 25 000 euros par an pour l'Etat), d'autre part, certaines charges de fonctionnement sont en nette augmentation (loyers, assurances, remboursement d'emprunts auprès de l'EPFL...),

- il y a eu peu de participants à la dernière réunion du comité de pilotage : on se trouve de nouveau dans la même situation que celle des deux dernières années, où le désintérêt général s'était clairement exprimé,

La présidente confirme au conseil communautaire qu'elle ne souhaite pas mettre à l'ordre du jour un projet qui, de toute manière, dépasse les capacités financières de la communauté de communes.

La majorité des maires, consultés de manière informelle à ce sujet, ont partagé ce point de vue.

Après un très long débat, la séance est enfin clôturée,

La commune de Noviant aux Près offre le pot de l'amitié.

La présidente,  
Marie-José FOURNIER